

MESSE BASSE PRODUCTION

ASSOCIATION LOI 1901

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE « MESSE BASSE PRODUCTION »

Le 5 novembre 2025 à 20h00, les membres dirigeants de MESSE BASSE PRODUCTION (ci-après l'Association) se sont réunis à Sermaise et en distanciel, en Assemblée Générale Extraordinaire, pour voter la modification des statuts de l'Association. Sont présents :

- M. Arthur BEAULIEU (Membre Dirigeant — Président) ;
- M. David BÉCHÉ (Membre Dirigeant — Trésorier) ;
- M. Raphaël BEEKMANN (Membre Dirigeant — Secrétaire).

L'Assemblée Générale Extraordinaire désigne :

- M. Arthur BEAULIEU en qualité de président de séance ;
- M. David BÉCHÉ en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance explicite aux personnes présentes que l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée en ce jour est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- modification des statuts.

Première résolution – Modification des statuts

Afin de permettre à l'Association d'élargir son objet, le Président suggère une modification de l'Objet de l'Association, afin d'y ajouter la capacité d'organiser des manifestations sportives, de gérer des archives et de gérer un service public par délégation d'une collectivité territoriale.

Après délibération, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide, à l'unanimité, d'adopter ces statuts tels qu'ils ont été présentées et discutées. Ces statuts entrent en vigueur immédiatement à compter de ce jour et s'imposent à l'ensemble des membres de l'Association, sans exception. L'ordre du jour ayant été épuisé à 20h30 et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par le président de séance.

Le PRÉSIDENT

M. Arthur BEAULIEU

Le TRÉSORIER

M. David BÉCHÉ

Le SECRÉTAIRE

M. Raphaël BEEKMANN